

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 DU 1015** 8 rue des Plâtrières (20<sup>ème</sup>) - Convention de servitudes de prospect et de vue avec Paris Habitat-OPH.

**MM. Jean-Louis MISSIKA et Ian BROSSAT, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le bail emphytéotique signé le 2 avril 2009 entre la Ville de Paris et Paris Habitat-OPH ;

Vu le plan de géomètre du Cabinet Roulleau-Huck-Plomion d'octobre 2013 ;

Vu l'avis de France Domaine du 23 janvier 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer la convention pour la réalisation à titre gratuit de deux servitudes de vue et de prospect grevant la parcelle située 6 rue des Plâtrières - 65/71 rue des Panoyaux à Paris 20<sup>ème</sup>, propriété de Paris Habitat-OPH, au profit de l'immeuble situé 8 rue des Plâtrières à Paris 20<sup>ème</sup>, propriété de la Ville de Paris ;

Vu l'avis de Madame la Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-Louis MISSIKA et Ian BROSSAT, au nom de la 8<sup>ème</sup> commission,

## Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Paris Habitat-OPH, une convention de servitudes de prospect et de vue telles qu'elles ressortent du plan établi en octobre 2013 par le Cabinet Roulleau-Huck-Plomion.

Article 2 : Une dépense pour ordre de 300 euros correspondant à la valeur de deux servitudes sera imputée sur l'opération compte foncier, rubrique 8249, compte 20 442, mission 90006-99, activité 180, individualisation 14V00092DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2014 et/ou suivants).

Une recette pour ordre de 300 euros sera constatée sur l'opération compte foncier, rubrique 8249, compte 2088, mission 90006-99, activité 180, individualisation 14V00092DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2014 et/ou suivants).